

34552 - Le khôl et les crèmes n'annulent pas le jeûne

La question

La femme perd elle son jeûne pour avoir utilisé du khôl ou un crème au cours d'une journée du Ramadan?

La réponse détaillée

L'usage du khôl dans une journée du Ramadan n'invalidise pas le jeûne , à moins qu'on en ressente les effets dans la gorge. Quand tel est le cas, il vaut mieux rattraper le jeûne du jour par précaution. Il est toutefois préférable d'éviter de mettre du khôl pendant l'observance du jeûne.

Celui qui s'enduit la tête à l'aide d'un crème au cours d'une journée du Ramadan n'invalidise pas son jeûne.

Allah est le garant de l'assistance.